Accueil du service urbanisme







ACCUEIL PHYSIQUE

Vous souhaitez avoir un conseil, vous entretenir avec un instructeur du droit des sols ?

Permanences <u>sur rendez-vous uniquement</u> Mercredi > 13h30 - 20h



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PRISE DE RDV

Aux horaires d'ouverture du service

Lundi et mercredi > 8h45 - 12h / 13h30 - 17h45

Jeudi > 8h45 - 12h

Vendredi > 8h45 - 12h / 13h30 - 16h45

Fermé le mardi toute la journée et jeudi après-midi

Prise de rdv par téléphone au **09 70 80 93 47** ou par mail **urbanisme@ville-ermont.fr**

tapez 3

- Votre dossier est complet ? Vous n'avez pas besoin d'aide ?
 - > Déposez vos dossiers à la Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (100 rue Louis-Savoie) aux heures d'ouverture sans rendez-vous et sans consultation d'un instructeur
 - > Déposez vos dossiers directement en ligne sur le portail dédié sur www.ermont.fr





